

Comité syndical du 13 décembre 2022
à 19h00 au Foyer rural de Villette-sur-Ain

Convocation du 07 décembre 2022



Comité syndical du 13 décembre 2022

Procès verbal valant compte-rendu

PROCÈS VERBAL VALANT COMPTE-RENDU

Comité syndical du mardi 13 décembre 2022 à 19h00

au Foyer rural de Villette-sur-Ain (01320)

Convocation du mercredi 07 décembre 2022

PRÉAMBULE

M. Alain SICARD remercie la commune de Villette-sur-Ain d'accueillir le comité syndical pour sa séance. M. le maire Jean-Pierre HUMBERT, souhaite la bienvenue aux participants.

Le président du SR3A, M. Alain SICARD, énonce les noms des délégués excusés et les pouvoirs pour cette réunion du comité syndical.

Le quorum étant atteint avec 19 présents sur 37 délégués, le comité syndical peut valablement délibérer.

M. Bernard GUERS est désigné en tant que secrétaire de séance.

M. le président énonce l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Installation d'un délégué suppléant de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon.....2
2. Installation des délégués titulaires et suppléants de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.....2
3. Approbation du compte-rendu du 18 octobre 2022.....2
4. Compte-rendu du bureau et décisions prises par délégation.....3
5. Programmation 2023.....4
6. Demande de subvention pour l'animation 2023.....4
7. Accueil des stagiaires 2023.....5
8. Remboursement des frais de déplacement 2023.....6
9. Ouverture de crédits d'investissement 2023.....6
10. Convention avec Grand Bourg Agglomération pour l'accompagnement au « Marathon de la Biodiversité ».....6
11. Adhésion au réseau ROMMA (Réseau d'Observation Météo du Massif Alpin).....7
12. Questions diverses.....9

1. Installation d'un délégué suppléant de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon

CONSIDÉRANT la délibération n° C-2022-085 du 17 novembre 2022 de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon modifiant les désignations des délégués suppléants la représentant au sein du SR3A,

M. Éric TEYSSIER a été désigné délégué suppléant en remplacement de M. Gilles MAJORCZYK, démissionnaire.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité.

APPROUVE l'installation du nouveau délégué suppléant ci-après désigné : **M. Éric TEYSSIER**,

AUTORISE le président, ou un vice-président, à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

2. Installation des délégués titulaires et suppléants de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

CONSIDÉRANT la délibération n° 2022-175 du 28 novembre 2022 de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain modifiant les désignations des délégués titulaires et suppléants la représentant au sein du SR3A :

Mme GIRAUDET Françoise, maire de Torcieu, a été désignée déléguée titulaire en remplacement de M. Marcel CHEVÉ, décédé ;

M. Laurent BOU, maire d'Argis, a été désigné délégué suppléant en remplacement de Mme Françoise GIRAUDET, passée titulaire ;

M. Denis JACQUEMIN, maire d'Oncieu, a été désigné en tant que délégué suppléant suite à la démission de M. Éric VIOLLET de son mandat de conseiller municipal à Leyment.

Les autres délégués titulaires et suppléants de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain sont maintenus dans leurs fonctions initiales.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité.

APPROUVE l'installation des nouveaux délégués ci-après désignés :

Déléguée titulaire :

Mme Françoise GIRAUDET

Délégués suppléants :

M. Laurent BOU

M. Denis JACQUEMIN

AUTORISE le président, ou un vice-président, à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

3. Approbation du compte-rendu du 18 octobre 2022

M. le président propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance du comité syndical, qui s'est tenue le 18 octobre 2022 à Saint-Denis-en-Bugey.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité,

APPROUVE le compte rendu de la séance du 18 octobre 2022 à Saint-Denis-en-Bugey,

AUTORISE le président, ou un vice-président, à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

4. Compte-rendu du bureau et décisions prises par délégation

M. le président et les vice-présidents exposent les compte-rendus des travaux des commissions et du bureau.

Le calendrier des commissions a été le suivant :

- « Suivi stratégie, prospective et observatoire » : 14 octobre et 15 novembre 2022,
- « Finances » : 07 novembre 2022,
- « Travaux » : 26 octobre et 28 novembre 2022,
- « Communication » : reportée au 12 janvier 2023,
- le bureau s'est réuni les 07 novembre et 05 décembre 2022.

La commission « Suivi stratégie, prospective et observatoire » a travaillé sur le thème de la biodiversité. En particulier en se demandant comment mieux la favoriser et l'intégrer dans la politique et les travaux du SR3A. Les axes de travail à développer sont les critères d'évaluation des travaux se basant sur des états des lieux initiaux, les suivis et l'évaluation des travaux et de la stratégie ainsi que le positionnement du SR3A en tant que personne publique associée (PPA).

Depuis le 18 octobre 2022, les décisions prises par délégation au **président** (devis supérieurs à 4 000 € HT) sont précisées ci-dessous.

Opération	Prestataire	Attribution € HT	Attribution € TTC
Mise en place de clôtures sur le marais de Taloure (Groissiat)	YM Entreprise	23 180,00 €	27 816,00 €
Travaux d'entretien du lit de l'Oiselon	Trait Débardage Services	5 470,00 €	6 564,00 €
Travaux retrait d'embâcles Landeyron	TCHASSAGNE	8 715,00 €	10 458,00 €
Élaboration du plan de gestion et de valorisation de l'ENS Gorges de l'Oignin	ALTERR / NEOTTIA	20 950,00 €	25 140,00 €
Extraction de sédiments Albarine – complément	SOCATRA TP/FALAISE TP	3 237,00 €	3 884,40 €
Travaux entretien libre écoulement Nantay	YM Entreprise	8 760,00 €	10 512,00 €
Travaux entretien libre écoulement Buizin	YM Entreprise	7 010,00 €	8 412,00 €
Prestations topographiques sur le marais d'Heyriat	Hydrotopo	4 600,00 €	5 520,00 €
Restauration de l'Anconnans - étude de faisabilité et levés topographiques	Hydrotopo	4 800,00 €	5 760,00 €

M. le président précise que deux consultations sont en cours d'analyse et pour lesquelles des décisions seront à prendre en janvier 2023 :

- « Étude prospective et adaptation du territoire au changement climatique » : 6 offres ont été reçues
- Marché à bon de commande « études géotechniques et géophysiques (digues) » : 8 offres ont été reçues.

Après délibération, le comité syndical,

PREND ACTE des comptes rendus des travaux des commissions et du bureau exécutif,

PREND ACTE des décisions prises par délégation au président,

AUTORISE le président, ou un vice-président, à signer tout document à intervenir dans le cadre de ces affaires.

5. Programmation 2023

M. le président informe que le Conseil départemental de l'Ain demande de transmettre un dossier unique de demande d'aide financière au titre de l'aménagement, restauration et renaturation des cours d'eau et leurs annexes, pour le 15 décembre. Ceci afin d'être proposé au vote de l'assemblée départementale, au cours du 1^{er} trimestre de l'année 2023.

Aussi, les différentes étapes de la programmation des projets du SR3A sont :

- décembre « année n-1 » : programmation de « l'année n » pour dépôt des dossiers de demande de subventions, les montants totaux par projet sont présentés ;
- janvier « année n » : débat d'orientation budgétaire « année n », les montants annuels par projet sont estimés ;
- mars « année n » : budget primitif « année n », les montants annuels par projet sont inscrits.

La programmation est le fruit du travail de l'équipe technique et des commissions du SR3A. Elle s'inscrit dans la stratégie votée. Elle comprend la poursuite des projets engagés, des actions récurrentes et de nouvelles actions.

La programmation est présentée en annexe (page 12).

M. le président souligne que pour permettre la mise en œuvre de la programmation et de la stratégie et en particulier le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), le SR3A doit renforcer et pérenniser les moyens humains au niveau de la mise en œuvre de la stratégie, les missions PAPI, SAGE (remplacement temporaire) et communication (fin de contrat de projet).

Le bureau a émis un avis favorable lors de sa séance du 05 décembre 2022.

DISCUSSION :

M. Gabriel FOURNIER demande des compléments sur le volet inondation.

M. SICARD le rassure sur le fait que le SR3A a bien intégré dans la programmation la régularisation des systèmes d'endiguement. Point sur lequel Mme la préfète avait insisté lors de la signature du PAPI et en particulier, sur l'importance du respect des échéances réglementaires.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité,

APPROUVE le programme d'actions 2023,

RAPPELLE que le débat d'orientation budgétaire et le budget primitif préciseront la programmation définitive.

AUTORISE le président à déposer les demandes de subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires financiers conformément au plan de financement de chacune des opérations,

AUTORISE le président à déposer les dossiers réglementaires au titre du Code de l'environnement et de signer les conventions afférentes à ce programme,

AUTORISE le président, ou un vice-président, à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

6. Demande de subvention pour l'animation 2023

M. le président rappelle que pour atteindre ses missions de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations et ses missions complémentaires, le SR3A s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire pour l'animation et la coordination de ses missions :

- prévention des inondations,
- restauration des milieux aquatiques,
- gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau,
- animation territoriale,
- communication.

De plus, le SR3A donne les moyens techniques et financiers à la Commission Locale de l'Eau (CLE) pour le suivi de la mise en œuvre du SAGE de la Basse vallée de l'Ain.

Ces missions peuvent bénéficier d'un soutien financier.

Il est rappelé l'absence d'ouverture de crédits FEADER pour l'animation des sites Natura 2000 par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'inquiétude qui en découle.

DISCUSSION :

M. Rémy BUNOD informe que dans le Jura, les crédits Natura 2000 restent ouverts. Les actions financées par Natura 2000 permettent de réouvrir des espaces naturels et par là même de lutter contre les incendies.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité,

AUTORISE le président à déposer les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau pour l'animation 2023 par le SR3A et la Commission locale de l'eau de la Basse vallée de l'Ain,

AUTORISE le président à déposer une demande de subvention auprès de l'État pour l'animation du PAPI en 2023,

PRÉCISE que l'animation Natura 2000 bénéficie d'une aide État et Europe jusqu'à fin 2023,

AUTORISE le président, ou un vice-président, à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

7. Accueil des stagiaires 2023

M. le président informe que le SR3A accueille des stagiaires. À ce titre, ils sont accueillis dans les locaux du syndicat.

En 2023, sont programmés 6 stages :

- Assistant comptable (1 mois)
- Biodiversité – Mares (2 mois)
- Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (6 mois)
- Cellule d'alerte sécheresse (6 mois)
- Géomatique (6 mois)
- Plan Communaux de Sauvegarde (4 mois)

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité

APPROUVE l'accueil de stagiaires pour l'année 2023,

ACCEPTE le remboursement de leurs frais de déplacement,

ACCEPTE le versement mensuel d'une indemnité réglementaire, éventuellement modulable, dans la limite des crédits inscrits au budget,

AUTORISE la signature des conventions.

AUTORISE le président, ou un vice-président, à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

8. Remboursement des frais de déplacement 2023

M. le président informe que les agents peuvent être amenés exceptionnellement à utiliser leur véhicule personnel pour des déplacements dans le cadre de leurs missions en 2023.

DISCUSSION :

M. Gabriel FOURNIER demande si les véhicules personnels des agents sont assurés dans le cadre des missions du SR3A.

Mme Céline THICOÏPÉ confirme que le SR3A souscrit à une assurance pour l'utilisation des véhicules personnels.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité.

ACCEPTE d'indemniser ces frais de déplacements, conformément aux dispositions réglementaires,

AUTORISE le président, ou un vice-président, à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

9. Ouverture de crédits d'investissement 2023

Afin d'assurer le bon fonctionnement du 1^{er} trimestre 2023 et de faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité.

AUTORISE le président à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022 et ce avant le vote du budget primitif 2023 selon les crédits suivants :

Chapitres	BP2022	25,00 %
20 immobilisations incorporelles	415 200,00 €	103 800 €
21 immobilisations corporelles	127 600,00 €	31 900 €
2312 immobilisations en cours	396 710,00 €	99 178 €
2315 immo en cours – Installations techniques	37 608,00 €	9 402 €
2318 immobilisations en cours – Autres	2 399 726,47 €	599 932 €
Total pour information	3 612 627,27 €	903 156,82 €

AUTORISE le président, ou un vice-président, à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

10. Convention avec Grand Bourg Agglomération pour l'accompagnement au « Marathon de la Biodiversité »

Grand Bourg Agglomération (GBA) propose aux différents partenaires de mettre en place de manière opérationnelle le « Marathon de la Biodiversité » avec un objectif de création et de restauration de 42 km de haies et de 42 mares. La mise en œuvre de cette opération doit permettre à moyen terme de construire une stratégie d'actions globale sur la thématique de la biodiversité en lien avec les partenaires locaux et les acteurs du territoire.

Pour ce faire, les parties décident de créer un partenariat, visant à mettre en commun des moyens humains et financiers, en vue de relever ce défi d'ici la fin d'année 2025, sur le territoire de Grand Bourg Agglomération.

Cette convention cadre a pour objet de :

- formaliser les engagements, le rôle et les missions réciproques de chaque partie,
- définir les modalités de financement de l'opération « Marathon de la Biodiversité »,
- définir les obligations des parties et le cadre du partenariat.

Le SR3A, conformément à sa demande de soutien à l'Agence de l'eau dans le cadre de "Place à la Biodiversité !", s'engage à :

- porter à connaissance le travail de cartographie de la trame turquoise qu'il a mené en 2019-2020 (pour la frange Est de GBA couverte par le SR3A),
- assister Grand Bourg Agglomération dans la définition des secteurs à enjeux de restauration de la trame bocagère, en partenariat avec les autres syndicats de rivière du territoire et sous la coordination du Conservatoire d'espaces naturels (CEN),
- réaliser quelques prospections de terrain pour affiner les enjeux,
- participer à la vie du projet : COTECH, COPIL, etc.

Le projet de convention est joint en annexe (page 17).

Pour mémoire, le SR3A accompagne d'ores et déjà la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain pour la réalisation du « Marathon de la Biodiversité » sur son territoire lancé en 2021.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité

AUTORISE le président à signer la convention avec Grand Bourg Agglomération pour l'accompagnement au « Marathon de la Biodiversité ».

AUTORISE le président, ou un vice-président, à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

11. Adhésion au réseau ROMMA (Réseau d'Observation Météo du Massif Alpin)



L'association ROMMA a pour objet :

- le déploiement et l'entretien d'un réseau de stations météorologiques automatiques sur le massif alpin,
- la gestion et la promotion du site internet www.romma.fr où sont diffusés les relevés des stations.

Pour satisfaire à son objet, l'équipe du ROMMA prospecte continuellement les secteurs alpins afin de trouver des lieux opportuns pour placer des stations météo. Conjointement, toute personne intéressée par le projet et disposant d'un terrain adéquat peut candidater auprès de l'association au titre d'hébergeur de station.

Selon les cas, le ROMMA (Réseau d'Observation Météo du Massif Alpin) :

- finance l'achat et l'entretien de stations météo dont elle a l'entière propriété. L'hébergement de ces stations est confié à des membres de l'association contractant avec celle-ci,
- apporte ses compétences pour aider toute personne physique ou morale s'équipant à ses frais d'une station météorologique en vue d'une mise en ligne des relevés sur internet.

Dans le cadre de « l'Observatoire de suivi des milieux » en temps réel du SR3A, il est essentiel de disposer d'informations sur la météo (précipitations, températures...), afin de mettre en relief les données sur les milieux aquatiques (débits, températures de l'eau...).

http://carto.ain-aval.fr/index.php/view/map/?repository=observatoire&project=obstpreel_quantite

Le choix a été fait de se doter de 5 stations météorologiques télétransmises afin de recueillir des informations sur les secteurs qui en étaient dépourvus (sud de la Plaine de l'Ain, Gorges de l'Oignin...). Il est pour autant difficile de couvrir l'intégralité du territoire de manière homogène avec ce nombre de stations.

Le SR3A est entré en contact avec l'association ROMMA afin de mutualiser les données de ses propres stations et de celles de particuliers et ainsi, optimiser la couverture du territoire.

Actuellement, l'association met à disposition, à titre gracieux, les données de 7 stations :

- Montagna-le-Templier,
- Pont-d'Ain,
- Ambérieu-en-Bugey,
- Innimond,
- Briord,
- Villieu-Loyes-Mollon,
- Hautecourt-Romanèche.

En contrepartie, le SR3A autorise la rediffusion des données de ces stations météo via le site internet

de l'association (www.romma.fr), pour permettre un accès à ces données au plus grand nombre. La mise en place de l'échange de données étant réalisée par les membres de l'association, il est également demandé au SR3A d'adhérer au ROMMA pour soutenir son action, moyennant la somme de 50€ minimum par an.

L'argent ainsi récolté sert également à accompagner les adhérents dans la mise en place de stations météorologiques (aide dont bénéficie actuellement le SR3A) et dans certains cas à investir dans du matériel de mesure pour compléter le réseau.

DISCUSSION :

Sans remettre en cause l'intérêt d'adhérer à l'association ROMMA, M. Fabien THOMAZET regrette que les données de Météo France ne puissent être utilisées gratuitement et que les stations Météo France soient en diminution.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité.

APPROUVE l'adhésion à l'association ROMMA (Réseau d'Observation Météo du Massif Alpin) à hauteur de 50€.

AUTORISE le président, ou un vice-président, à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

12. Questions diverses

- Information Déclaration d'Intérêt Général Affluents

Une enquête publique aura lieu du 3 au 28 janvier 2023 concernant la Déclaration d'Intérêt Général de l'entretien des cours d'eau et des zones humides dans l'Ain, en dehors du bassin versant du Suran.

DISCUSSION :

M. Étienne RAVOT estime que le public ne peut pas s'approprier le contenu de l'enquête publique. Il suggère qu'une communication soit faite sur le site du SR3A et dans la presse de manière vulgarisée.

- Information « espace délégués » du site internet

Il est proposé d'ajouter les dates des prochains comités syndicaux.

- Calendrier des réunions de comité syndical :

- 07/02/2023
- 21/03/2023
- 20/06/2023

CLÔTURE DE SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20 heures 30.

Le prochain comité syndical se tiendra le mardi 07 février 2023 à Ambérieu-en-Bugey.

Les participants partagent un verre de l'amitié offert par la commune de Villette-sur-Ain que nous remercions chaleureusement.

M. le président souhaite à toutes et à tous les délégués de bonnes fêtes de fin d'année.

Le président du SR3A,
M. Alain SICARD



Le secrétaire de séance,
M. Bernard GUERS



	Description	Coût Projet			Dépenses prévisionnelles 2023	% aide attendu	Reste à charge 2023	Axes Stratégie				THEMATIQUE					
Secteur	Intitulé opération	Coût HT	TVA	Coût TTC	€ TTC			Vision globale	Proximité	plan d'action	légitimité	Inondations	Communication	Qualité / Quantité	Restauration préservation	Entretien	Biodiversité Usages, PPA
ACTIONS EN COURS (REPORT OU FIN D'OPERATION 2022)																	
URGENT (priorité stratégique et/ou réglementaire)																	
SR3A	Etude de prospective territoriale en vue d'élaborer une stratégie d'adaptation au changement climatique	180 000 €	20%	216 000 €	108 000 €	80%	18 284 €	x		x	x	x		x	x		x x
SR3A	Etude de définition de l'espace de bon fonctionnement du SURAN (EBF) + Déclaration de projet EBF Lange Oignin	168 000 €	20%	201 600 €	36 125 €	70%	9 126 €	x			x	x			x		x x
BVA	Etude de Danger - Système d'endiguement de la Morette	60 000 €	20%	72 000 €	32 000 €	50%	13 417 €			x		x					
BVA	Etude de danger – Système d'endiguement de la Bottière	91 667 €	20%	110 000 €	70 000 €	50%	29 351 €			x		x					
SR3A	Etudes de Danger – Dossiers de régularisation (9 systèmes d'endiguement – 1 ouvrage hydraulique)	600 000 €	20%	720 000 €	490 800 €	50%	205 789 €	x				x					
ALB	Etude de définition de l'EBF Albarine	160 000 €	20%	192 000 €	64 000 €	70%	16 168 €	x				x			x		x x
	Sous total ACTIONS EN COURS – URGENTES	1 259 667 €		1 511 600 €	800 925 €		292 135 €										
IMPORTANT (priorité stratégique)																	
SR3A	Acquisition foncière ENS et hors ENS	10 000 €	0%	10 000 €	10 000 €	50%	5 000 €			x	x				x		
SR3A	Actions trame turquoise – bassins Geilles et Maillat	108 468 €	20%	130 162 €	71 220 €	80%	12 057 €			x					x		x
SR3A	Actions trame turquoise – actions en faveur des amphibiens	7 200 €	20%	8 640 €	8 640 €	80%	1 463 €			x							x
SR3A	Actions trame turquoise – infrastructures agroécologiques – Marathons	16 000 €	20%	19 200 €	19 200 €	70%	4 850 €			x					x		x
SR3A	Actions trame turquoise – infrastructures agroécologiques – haies	24 500 €	20%	29 400 €	29 400 €	70%	7 427 €			x					x		x
SR3A	Actions trame turquoise – infrastructures agroécologiques – mares	20 000 €	20%	24 000 €	24 000 €	70%	6 063 €			x					x		x
SR3A	Actions trame turquoise – PG Biodiversité ZI Pré Luquain	40 000 €	20%	48 000 €	48 000 €	70%	12 126 €			x					x		x
SR3A	Décharge en bord de cours d'eau :Sondages et avant projet sommaire à Villette et Chatillon la Palud – Intervention tête de bassin à Briord	40 000 €	20%	48 000 €	30 000 €	0%	25 079 €		x	x					x	x	
SR3A	Participation citoyenne – Inondaction	60 800 €	20%	72 960 €	32 300 €	70%	8 160 €										
BVA	Analyse toxicité Cyanobactéries	30 000 €	0%	30 000 €	15 000 €	100%	0 €			x				x			
BVA	Restauration morphologique sur l'Oiselon – faisabilité et travaux aval	73 000 €	20%	87 600 €	30 000 €	70%	7 579 €			x					x		
BVA	Plan de gestion sédimentaire – Rivière d'Ain – Tranche 2	300 000 €	20%	360 000 €	250 000 €	80%	42 323 €			x					x		
SUR	Reméandrage du Suran - secteur La rivière VAL SURAN (4Km)	1 534 500 €	20%	1 841 400 €	12 000 €	70%	3 032 €			x					x		
SUR	Reméandrage du Suran - secteur La rivière VAL SURAN (1ère tranche) MOE	46 000 €	20%	55 200 €	35 000 €	70%	8 842 €			x					x		
SUR	Restauration du Suran à Villereversure	450 000 €	20%	540 000 €	126 000 €	70%	31 831 €										
GOR	Etude faisabilité restauration du marais d'Heyriat	20 275 €	20%	24 330 €	24 330 €	70%	6 146 €			x					x		
GOR	Restauration mares du marais d'Heyriat MOE et travaux plantation	31 000 €	20%	37 200 €	37 200 €	70%	9 398 €			x					x	x	
GOR	Restauration du ruisseau Coiselet – Moe interne + travaux	50 000 €	20%	60 000 €	30 000 €	70%	7 579 €			x					x		
LO	Restauration de l'Oignin à Izernore – fin etude fais – avp	75 000 €	20%	90 000 €	8 000 €	70%	2 021 €			x					x		

	Description	Coût Projet			Dépenses prévisionnelles 2023	% aide attendu	Reste à charge 2023	Axes Stratégie				THEMATIQUE					
Secteur	Intitulé opération	Coût HT	TVA	Coût TTC	€ TTC			Vision globale	Proximité	plan d'action	légitimité	Inondations	Communication	Qualité / Quantité	Restauration préservation	Entretien	Biodiversité Usages, PPA
LO	Restauration de l'Oignin à Izernore – MOE yc Etat initial	88 600 €	20%	106 320 €	94 320 €	70%	23 828 €			x					x		
LO	Restauration de la Sarsouille à Oyonnax Cours de Verdun	70 000 €	20%	84 000 €	33 600 €	70%	8 488 €			x					x		
LO	Restauration morphologique de l'Anconnans – faisabilité yc Etat initial	56 700 €	20%	68 040 €	68 040 €	70%	17 189 €			x					x		
AFR	Restauration Brivaz aval Rout Dép. - Marchamps – ETUDE	15 000 €	20%	18 000 €	18 000 €	70%	4 547 €			x					x		
	Sous total ACTIONS EN COURS – IMPORTANTES	3 167 043 €		3 792 452 €	1 054 250 €		255 028 €										

ACTIONS RÉCURRENTES

URGENT (priorité stratégique et/ou réglementaire)

SR3A	Actions du Plan de communication et animations scolaires (hors poste chargée de communication)	80 000 €	20%	96 000 €	80 000 €	60%	26 877 €		x		x	x					
SR3A	Observatoire des milieux	23 000 €	20%	27 600 €	27 600 €	50%	11 572 €	x				x	x	x	x	x	x
SR3A	Entretien ouvrages hydrauliques (SE et AH)	25 000 €	20%	30 000 €	30 000 €	0%	25 079 €					x					
SR3A	Gestion de la Ripisylve (bucheronnage, plantations, clôture, abreuvoirs)	130 000 €	20%	156 000 €	156 000 €	50%	65 410 €		x	x		x				x	
SR3A	Gestion sédimentaire (hors plan de gestion sédimentaire de l'Ain)	50 000 €	20%	60 000 €	60 000 €	80%	10 158 €			x		x				x	
SR3A	Document unique / prévention des risques	5 000 €	0%	5 000 €	5 000 €	0%	5 000 €										
SR3A	Divers imprévus	50 000 €	20%	60 000 €	60 000 €	0	50 158 €										
BVA	Gestion de la circulation motorisée (barrières, blocs, signalétique)	9 000 €	20%	10 800 €	10 800 €	50%	4 528 €		x	x					x		
	Sous total ACTIONS RECURRENTES - URGENTES	372 000 €		445 400 €	429 400 €		198 781 €										

IMPORTANT (priorité stratégique)

BVA	Cellule alerte, gestion des débits (1 stagiaire)	6 000 €	0%	6 000 €	6 000 €	65%	2 100 €		x					x			
BVA	Communication PGRE (supports)	4 167 €	20%	5 000 €	5 000 €	50%	2 096 €			x	x		x	x			
BVA	Ramassage déchets berges 500m amont/aval des ponts (brigade nature)	9 300 €	0%	9 300 €	9 300 €	57%	3 999 €		x							x	
SR3A	Gestion des zones humides – Espaces naturels Sensibles	135 440 €	20%	162 528 €	162 528 €	70%	41 059 €			x					x	x	
SR3A	Gestion des zones humides – hors Espaces naturels sensibles (nouveaux sites 2023 : MH 3 rivières, résurgences PA et Fangoux)	274 150 €	20%	328 980 €	328 980 €	70%	83 109 €			x					x	x	
SR3A	Gestion des plantes envahissantes Essailants, digues en N2000	35 000 €	0%	35 000 €	35 000 €	50%	17 500 €			x						x	
	Sous total ACTIONS RECURRENTES – IMPORTANTES	464 057 €		546 808 €	546 808 €		149 863 €										

NOUVELLES ACTIONS

URGENT (priorité stratégique et/ou réglementaire)

SR3A	AMO externe PAPI	200 000 €	20%	240 000 €	120 000 €	50%	60 000 €	x				x					
SR3A	Etude historique des inondations	15 000 €	20%	18 000 €	18 000 €	50%	9 000 €	x				x					
SR3A	Etude globale ruissellement	70 000 €	20%	84 000 €	0 €	50%	0 €	x				x					
SR3A	Plateforme de partage des connaissances sur les aléas	5 000 €	20%	6 000 €	6 000 €	50%	3 000 €	x				x					

	Description	Coût Projet			Dépenses prévisionnelles 2023	% aide attendu	Reste à charge 2023	Axes Stratégie				THEMATIQUE					
Secteur	Intitulé opération	Coût HT	TVA	Coût TTC	€ TTC			Vision globale	Proximité	plan d'action	légitimité	Inondations	Communication	Qualité / Quantité	Restauration préservation	Entretien	Biodiversité Usages, PPA
SR3A	Etudes hydrauliques cours d'eau : Longevent, Ecotet, Riez, Oiselon, Ruisseau du Moulin	80 000 €	20%	96 000 €	32 000 €	50%	16 000 €	x				x					
SR3A	Etudes hydrauliques points noirs	150 000 €	20%	180 000 €	60 000 €	50%	30 000 €	x				x					
SR3A	Mise en œuvre des DICRIM	15 000 €	20%	18 000 €	9 000 €	50%	4 500 €	x				x					
SR3A	Sensibilisation /concertation grand public	15 000 €	20%	18 000 €	6 000 €	50%	3 000 €	x				x	x				
SR3A	Mise en œuvre des PCS (en lien avec DICRIM)	20 000 €	20%	24 000 €	8 000 €	50%	4 000 €	x				x					
SR3A	Analyse des documents d'urbanisme locaux	7 500 €	20%	9 000 €	0 €	50%	0 €	x				x					
SR3A	Maitrise foncière des ouvrages	40 000 €	20%	48 000 €	24 000 €	50%	12 000 €	x				x					
LO	Schéma intégré de gestion du risque d'inondation sur le BV du Lange Oignin	120 000 €	20%	144 000 €	72 000 €	75%	18 000 €					x			x		
AFR	Schéma intégré de gestion du risque d'inondation sur le BV du Buizin	120 000 €	20%	144 000 €	36 000 €	75%	9 000 €	x				x			x		
ALB	Schéma intégré de gestion du risque d'inondation sur le BV de l'Albarine	200 000 €	20%	240 000 €	120 000 €	75%	30 000 €	x				x			x		
ALB	Travaux connexes Essailants rupture canalisation	0 €	20%	0 €	18 000 €	0%	18 000 €		x						x		
BVA	Etude de définition de l'espace de bon fonctionnement de l'Ain et de ses affluents	200 000 €	20%	240 000 €	48 000 €	70%	14 400 €	x				x			x	x	x
	Sous total NOUVELLES ACTIONS – URGENTES	1 257 500 €		1 509 000 €	577 000 €		230 900 €										

IMPORTANT (priorité stratégique)

Enjeu inondation

	<i>Sous total Enjeu inondation</i>	0 €		0 €	0 €		0 €										
Préservation Restauration – Cours d'eau																	
ALB	Etude de faisabilité – PRO Essailants rive gauche (hydro, topo, dimensionnement)	25 000 €	20%	30 000 €	30 000 €	80%	30 000 €			x					x	x	
BVA	Restauration lône de Port de Loyes : AVP / PRO dossiers réglementaires	789 000 €	20%	946 800 €	72 000 €	100%	189 €			x					x	x	
BVA	Restauration du Veyron à Poncin – fais	40 000 €	20%	48 000 €	9 000 €	70%	2 274 €			x					x		
GOR	Restauration du Bolozon en amont ouvrage route communale	10 000 €	20%	12 000 €	12 000 €	70%	3 032 €			x					x		
	<i>Sous total Préservation Restauration – Cours d'eau</i>	<i>864 000 €</i>		<i>1 036 800 €</i>	<i>123 000 €</i>		<i>35 494 €</i>										

Préservation Restauration – Biodiversité

SR3A	Populations d'écrevisses à pieds blancs – Estimation de taille de population par CMR sur l'Arène/ Prospection / Suivi translocation	3 700 €	20%	4 440 €	3 000 €	50%	1 258 €			x							x
ALB	Accompagnement projets asso pêche Torcieu (aval Caline / amont Derupe)	10 000 €			10 000 €	0%	10 000 €			x							x
GOR	Etude préalable au plan de gestion de l'ENS Haute vallée de l'Ain	8 750 €	0%	8 750 €	8 750 €	80%	1 750 €				x				x	x	
AFR	Projet mare et abreuvement sur Lompnas	15 000 €			0 €				x	x							x
	<i>Sous total Préservation Restauration – Biodiversité</i>	<i>22 450 €</i>		<i>13 190 €</i>	<i>21 750 €</i>		<i>13 008 €</i>										

Suivi – Etudes

ALB	Suivi de l'Albarine site Derupe Torcieu		0%	0 €	10 000 €	50%	5 000 €			x					x	x	x
-----	---	--	----	-----	----------	-----	---------	--	--	---	--	--	--	--	---	---	---

	Description	Coût Projet			Dépenses prévisionnelles 2023	% aide attendu	Reste à charge 2023	Axes Stratégie				THEMATIQUE					
Secteur	Intitulé opération	Coût HT	TVA	Coût TTC	€ TTC			Vision globale	Proximité	plan d'action	légitimité	Inondations	Communication	Qualité / Quantité	Restauration préservation	Entretien	Biodiversité Usages, PPA
BVA	Etude de préfiguration d'un observatoire partagé	33 333 €	20%	40 000 €	40 000 €	80%	6 772 €			x				x			
GOR	Suivis tête BV – à lancer 2023 sur la base des précos des études EBF	40 000 €	20%	48 000 €	32 000 €	70%	8 084 €			x					x		
	<i>Sous total Suivi – Etudes</i>	73 333 €		88 000 €	82 000 €		19 856 €										
Foncier																	
SR3A	Foncier (Bassin Maillat, ZH, autres)	20 000 €	0%	20 000 €	20 000 €	50%	10 000 €				x	x					x
SR3A	Définition d'une stratégie foncière	30 000 €	20%	36 000 €	36 000 €	70%	10 800 €	x			X						
	<i>Sous total Foncier</i>	50 000 €		56 000 €	56 000 €		20 800 €										
	Sous total NOUVELLES ACTIONS - IMPORTANTES	1 009 783 €		1 193 990 €	282 750 €		89 158 €										
	TOTAL hors coût interne	7 530 050 €		8 999 250 €	3 691 133 €		1 215 866 €										
ACTIONS COUTS INTERNES																	
SR3A	PGSZH SR3A (yc coût du stage)	interne	0%	6 000 €	6 000 €	50%	3 000 €			x					x		x
SR3A	Animation territoriale	interne						x				x	x	x	x	x	x
SR3A	Animation thématique	interne						x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
SR3A	Animation PAPI (action ci-dessous L122 à 124 + L71 à 85)	interne						x				x					
SR3A	Concertation territoriale PAPI	interne						x				x					x
SR3A	Abonnement APIC / Vigicrues/Vigicrue flash	interne						x				x					
SR3A	Partage du suivi de débit en temps réel	interne						x				x					
SR3A	Formaliser les consignes de surveillance des OH / conventions interacteurs	interne						x				x					
SR3A	Retour d'expérience Post-Crise	interne						x				x					
SR3A	Mise en œuvre des PPR	interne						x				x					x
SR3A	Accompagnement des services ADS (droit des sols)	interne						x	x			x					x
SR3A	Diagnostic global de la vulnérabilité du territoire	interne						x				x					
SR3A	Suivi des ouvrages et entretien	interne															
SR3A	Classement des systèmes d'endiguement et AH	interne						x				x					
BVA	Animation Natura 2000	interne								x			x		x		x
BVA	Entretien des pelouses sèches									x							x
SR3A	Animation SAGE	interne						x				x	x	x	x		x
BVA	Tableau de bord du SAGE (Rédaction, Cartographies, Graphes, ...)	interne		4 000 €	4 000 €	65%	1 400 €			x					x		x
SR3A	Etude de l'extension potentielle du périmètre du SAGE (rédaction du dos	interne									x				x		x
BVA	Préparation des avis réglementaires et consultatifs de la CLE sur les proj	interne									x				x		x
BVA	Contribution à l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme (	interne									x						x
BVA	Révision du SAGE (Mise à jour de la phase de diagnostic du territoire sur la base des données TdB SAGE + étude prospective)	interne						x			x	x	x	x	x	x	x
SR3A	Animation 2023 des PAEC (Animateur environnement)	interne					0 €			x				x			
BVA	Cellule d'alerte	interne							x		x			x			
BVA	Bilan mi-parcours PGRE (yc stage)	interne		6 000 €	6 000 €	65%	2 100 €			x				x			

Accusé de réception en préfecture
001-200078004-20221213-20221213_05-DE
Date de réception préfecture : 15/12/2022

	Description	Coût Projet			Dépenses prévisionnelles 2023	% aide attendu	Reste à charge 2023	Axes Stratégie				THEMATIQUE						
Secteur	Intitulé opération	Coût HT	TVA	Coût TTC	€ TTC			Vision globale	Proximité	plan d'action	légitimité	Inondations	Communication	Qualité / Quantité	Restauration préservation	Entretien	Biodiversité	Usages, PPA
BVA	Réhabilitation du Nantay à Championnière + aménagement pont	interne								x					x			
AFR	Diagnostic / plan de gestion Affluents du Rhône	interne								x					x			
SR3A	PPA / PLU et SCOT	interne						x	x		x							x
SR3A	Gestion informatique / matériel / administratif	interne																
SR3A	Topographie / RTK	interne																
ALB	Mise à jour plan de gestion Praille	interne		3 140 €	3 140 €		3 140 €			x					x			
SR3A	Stratégie de gestion des ouvrages de continuité	interne									x				x			x
BVA	Suivi de l'étude de faisabilité et phase de concertation préalables (2ème semestre 2023) au projet de nouvel aménagement hydroélectrique St Romain-de-Jalionas – Loyettes au titre de la CLE	interne																x
AFR	Etude restauration Brive amont Route Départementale	interne								x					x			
SR3A	Mise en œuvre opérationnelle de la stratégie SR3A	interne						x				x	x	x	x	x	x	x
SR3A	Programmes de recherche (Dryivers etc)	interne						x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Investissement (aménagement, véhicule, agencement...)	interne																
	Maintenance (locaux, matériel, véhicules...)	interne																
	Gouvernance et temps équipe (colloque/formation/vie équipe)	interne																
	Sous total ACTIONS COUTS INTERNES	0 €		3 140 €	19 140 €		9 640 €											
	TOTAL	7 530 050 €		9 002 390 €	3 710 273 €		1 225 506 €											

le président du SR3A
Alain SICARD



**Convention cadre pour la mise en œuvre de l'appel à projets
« Marathon de la Biodiversité »**

Entre

La Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B),

Dont le siège est situé 3, avenue Arsène d'Arsonval – CS 88000 – 01 008 BOURG EN BRESSE Cedex,
Représentée par son Président Monsieur Jean-François DEBAT,
N° SIRET : 20007175100016,

Ci-après désigné par « Grand Bourg Agglomération ».

D'une part,

Et

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Dont le siège est situé xxx,
Représentée par xxx,
N° SIRET : [à compléter],

Le Département de l'Ain

Dont le siège est situé
45 Avenue Alsace Lorraine BP 10114
01000 BOURG EN BRESSE,
Représentée par son Président, Jean DEGUERRY,
N° SIRET : 22010001000010,

Ci-après désignés collectivement par « partenaires institutionnels »,

Ainsi que les « partenaires techniques », ci-après désignés collectivement :

Le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A)

Dont le siège est situé 15 rue Marcel Paul – 01500 Ambérieu-en-Bugey ;
Représentée par son Président, Alain SICARD,
N° SIRET : 20007800400013

Le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (SBVR)

Dont le siège est situé xxx,
Représentée par xxx,
N° SIRET : [à compléter],

Le Syndicat mixte Veyre Vivante (SMVV)

Dont le siège est situé xxx,
Représentée par son Président xxx,
N° SIRET : [à compléter],

L'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) Seille et affluents

Dont le siège est situé xxx,
Représentée par xxx,
N° SIRET : [à compléter],

L'Office National des Forêts (ONF),

Etablissement Public à caractère industriel et commercial,

Dont le siège est situé 12 rue de la Grenouillère 01000 BOURG EN BRESSE,
Représentée par Anthony AUFFRET, directeur de l'agence interdépartementale Ain Loire Rhône,
N° SIRET : 66204311604119,

La Chambre d'agriculture de l'Ain,

Dont le siège est situé xxx,
Représentée par xxx,
N° SIRET : [à compléter],

L'Union des Forêts et des Haies Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de sa Mission Haies, ci-après dénommé Mission Haies,

Dont le siège est situé xxx,
Représentée par xxx,
N° SIRET : [à compléter],

L'association France Nature Environnement de l'Ain (FNE Ain)

Dont le siège est situé 44, avenue de Jasseron, 01 000 BOURG-EN-BRESSE,
Représentée par sa co-Présidente Claude BELGHITI,
N° SIRET : 34276085700041,

Le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes (CEN)

Dont le siège est situé au 2 rue des Vallières 69390 VOURLES,
Et dont l'Antenne de l'Ain est située au Château de Messimy, 01800 CHARNOZ-SUR-AIN
Représentée par son Président Jean-Yves CHETAILLE,
N° SIRET : 39853422200037.

Cette convention cadre a pour objet de :

- Formaliser les engagements, le rôle et les missions réciproques de chaque partie,
- Définir les modalités de financement de l'opération Marathon de la Biodiversité,
- Définir les obligations des parties et le cadre du partenariat.

Table des matières

I. Création et objet du partenariat	4
a) Des objectifs partagés de préservation de la biodiversité	4
b) La création d'un partenariat pour entreprendre une action collective au service de la biodiversité.....	5
II. Rôles et missions des parties.....	7
a) Le rôle des partenaires institutionnels :	7
b) Répartition des rôles d'Organisateur-animateur et d'Animateurs-accompagnant	8
1) Rôle d'Organisateur-animateur assuré par Grand Bourg Agglomération.....	8
2) Rôles des Animateurs-accompagnant :	8
c) Répartition des missions Trame turquoise / Gestion des plants	9
1) Mission Trame turquoise.....	9
2) Répartition des temps de travail pour la Mission Trame Turquoise.....	9
3) Mission gestion des plants	10
4) Répartition des temps de travail pour la mission gestion des plants	10
d) Répartition des missions en phase animation	10
1) Mission de l'Organisateur-animateur	10
2) Mission des Animateurs-accompagnant	10
3) Répartition des temps de travail pour les missions en phase animations des Animateurs-accompagnant	11
e) Répartition des missions en phase travaux.....	11
1) Contenu de la phase opérationnelle travaux des volets haies et mares	11
2) Répartition des temps de travail pour la phase travaux du volet haies.....	12
3) Répartition des temps de travail pour la phase travaux du volet mares	12
4) Synthèse de la répartition des temps de travail.....	13
III. Modalités de financement	14
a) Détail des dépenses prévisionnelles de l'opération.....	14
1) Dépenses de la mission Trame turquoise	14
2) Dépenses de la mission gestion des plants	14
3) Dépenses de la mission d'accompagnement des travaux mares.....	16
4) Dépenses liées au pilotage par Grand Bourg Agglomération	17
5) Dépenses de communication / sensibilisation / formation	17
6) Synthèse des dépenses	18
b) Répartition des dépenses de l'opération par partenaire technique.....	18
c) Financement des missions et travaux	19
1) Répartition de la subvention de l'Agence de l'eau.....	19

2) Clé de répartition des versements aux partenaires	19
IV. Obligations des partenaires techniques	20
V. Durée de la convention cadre	20
VI. Résiliation	20
VII. Avenant	21
VIII. Recours	21

I. Création et objet du partenariat

a) Des objectifs partagés de préservation de la biodiversité

Grand Bourg Agglomération est engagé dans la préservation de la biodiversité de son territoire, dans le cadre du pilier « transition écologique », axe fort du Projet de territoire. Cette préservation constitue un axe d'actions prioritaire, qui est inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), et repris dans le Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Des programmes et actions de biodiversité sont engagées depuis plusieurs années : Fonds local Plaine et bocage de l'Ain, aides à la plantation des haies bocagères, Animation Natura 2000, gestion d'Espace Naturel Sensible (ENS).

Dans son 11ème programme, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) mène des initiatives en faveur de la biodiversité et a lancé l'appel à projet « Eau et biodiversité ». L'objectif est de participer à la reconquête de la biodiversité en lien avec les milieux aquatiques ou humides (trame bleue). La biodiversité terrestre (trame verte) est également prise en compte, permettant de définir une trame turquoise – zone d'interaction entre la trame bleue et la trame verte.

Dans le cadre de cet appel à projet, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse prend en charge 70 % du coût des études, d'animation, de communication, de sensibilisation, d'investissements (travaux, achats fonciers) et de prestations. Cette aide à vocation à accélérer les dynamiques en place, notamment à travers le défi « Marathon de la biodiversité » qui fixe un objectif d'implantation ou de restauration de 42 km de haies et 42 mares sur un territoire, sur une durée de 36 mois.

Une animation globale doit être développée sur le territoire pour faciliter la mise en place de ces haies et des mares permettant de relier entre eux les « cœurs de biodiversité », mettant ainsi en place des corridors écologiques. Ces corridors permettent aux espèces de se déplacer pour se nourrir, se reproduire, ... Cette animation est réalisée auprès des maîtres d'ouvrage potentiels : agriculteurs, communes, acteurs fonciers du territoire. Elle est portée par les acteurs du terrain (Chambre d'agriculture, structures en relation avec le monde agricole, Syndicats de rivière, associations).

Grand Bourg Agglomération a répondu à l'appel à projet « Marathon de la biodiversité » en avril 2021. Cette candidature a été retenue par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Le Département de l'Ain, dans le cadre de sa politique Nature et Biodiversité, soutient les pratiques favorables à la biodiversité et à la préservation des ressources naturelles et des continuités écologiques ; par exemple en aidant financièrement à la replantation de haies.

Les Syndicats de rivière, en complément des actions de gestion et préservation des trames bleues et trames vertes dans le cadre des politiques GEMAPI, sont les relais de connaissance de la trame turquoise

qui est l'outil de référence permettant de définir les zones d'intervention prioritaires pour restaurer ou créer des corridors écologiques.

L'Office national des forêts (**ONF**) est gestionnaire des forêts publiques. L'ONF est également opérateur de travaux sylvicoles et de reboisement. Les travaux de reboisement sont réalisés en maîtrise d'œuvre ou au travers des moyens propres de l'ONF (ouvriers sylviculteurs et moyens matériels de son agence travaux). Il réalise de nombreuses plantations forestières mais également des plantations de haies bocagères (plusieurs kilomètres annuellement) pour le compte de communes, d'agriculteurs ou de particuliers. Il travaille pour ce faire en partenariat avec des pépiniéristes nationaux ou locaux. Une des missions de l'Office National des Forêts (ONF) est de préserver la biodiversité, il porte une attention particulière au développement des trames de vieux bois et des trames vertes et bleues, et au renforcement de ces dernières qui permettent de connecter les espaces boisés entre eux au profit d'une plus grande biodiversité.

La Chambre d'agriculture de l'Ain développe ses missions de conseil en agro écologie et biodiversité et accompagne les professionnels du monde agricole.

Mission Haies a pour objectif de sensibiliser, préserver, replanter et assurer la gestion durable des haies et du bocage en Auvergne Rhône Alpes. Ce travail est mené au quotidien auprès des gestionnaires du bocage que sont les agriculteurs, les propriétaires fonciers et les élus. Ses objectifs opérationnels sont :
- d'accompagner les gestionnaires du bocage et des agroforesteries (agriculteurs, propriétaires fonciers, collectivités, ...) sur les multiples fonctions du bocage et des agroforesteries, de manière à proposer des plantations utiles et adaptées à chacun ;
- de développer la gestion durable du bocage (mise en place de plans de gestion) et de valorisation du bois bocager (bois énergie, litière, paillage, ...) ;
- d'apporter son expertise à des projets de territoires ;
- d'organiser des formations à destination des agriculteurs, partenaires, collectivités.

France Nature Environnement de l'Ain (**FNE Ain**) poursuit des objectifs de connaissance, de protection et de conservation des espèces sauvages et de leurs habitats. Cette structure est particulièrement impliquée dans la protection des haies et des mares et dispose à ce sujet, de compétences pointues en matière d'expertise écologique et d'une expérience reconnue en animation territoriale et en travaux de création ou de restauration de milieux écologiques.

Le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes (**CEN**) est chargé d'une mission d'intérêt général visant à contribuer « à la préservation d'espaces naturels notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel sur le territoire régional » et de mener « des missions d'expertise locales et des missions d'animation territoriale en appui aux politiques publiques en faveur du patrimoine naturel ». Le CEN est une association interdépartementale (intervenant directement sur 5 départements) bénéficiant d'un agrément « Conservatoire d'espaces naturels » (Art. L. 414-11 du Code de l'environnement). Ses statuts lui confèrent une administration collégiale où sont représentés notamment des collectivités territoriales et des organismes qualifiés tels que la Chambre régionale d'agriculture, des associations de protection de la nature, un Institut de formation agricole... Le CEN est un organisme de droit public et qualifié de pouvoir adjudicateur au sens de l'article L. 1211-1 2° du code de la commande publique.

b) La création d'un partenariat pour entreprendre une action collective au service de la biodiversité

Grand Bourg Agglomération propose aux différents partenaires de mettre en place de manière opérationnelle l'opération « Marathon de la Biodiversité » ; avec un objectif qui est de créer et de restaurer 42 km de haies et 42 mares. La mise en œuvre de cette opération doit permettre à moyen terme de construire une stratégie d'actions globale sur la thématique de la biodiversité en lien avec les partenaires locaux et les acteurs du territoire.

Pour ce faire, les parties décident de créer un partenariat, visant à mettre en commun des moyens humains et financiers, en vue de relever ce défi d'ici la fin d'année 2025, sur le territoire de Grand Bourg Agglomération, selon la stratégie suivante :

1) Gouvernance de l'opération :

a) le Comité de suivi : il définit la stratégie, gère le suivi de l'opération et valide le choix des dossiers d'intervention. Il est composé de Grand Bourg Agglomération, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de la DDT 01, du Département de l'AIN, de la Chambre d'agriculture de l'AIN, des Syndicats de rivière, de l'Office National des forêts, de France Nature Environnement de l'Ain, du Conservatoire d'espaces naturels, de Mission Haies Auvergne-Rhône-Alpes.

b) le Comité technique : prépare et propose les dossiers d'intervention, suit les projets. Il est composé de Grand Bourg Agglomération, des Syndicats de rivière, de la Chambre d'agriculture 01, de l'Office National des forêts, de Mission Haies Auvergne-Rhône-Alpes, de France Nature Environnement de l'Ain, du Conservatoire d'espaces naturels.

2) Schéma opérationnel / Quatre phases :

a) définition de la stratégie : définition des secteurs prioritaires d'intervention à l'intérieur des trames turquoises des bassins versants / validation des secteurs prioritaires d'intervention en Comité de suivi permettant la création et restauration de 42 km de haies et de 42 mares / organisation / cahier des charges / signature des conventions administratives et financière ;

b) animation de terrain : rencontre avec les maîtres d'ouvrage potentiels / études et définition des besoins ;

c) réalisation des travaux : accompagnement et définition des linéaires de haies et nombre de mares / suivi des réalisations ;

d) suivi et sensibilisation : suivis des engagements des maîtres d'ouvrage / pédagogie et communication grand public.

3) Calendrier prévisionnel :

- avril 2022 – février 2023 : identification des zonages prioritaires d'intervention en fonction des trames turquoises existantes et/ou des données des territoires sur les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité (identifications de zones et espèces cibles) (novembre-décembre 2022) / identification du potentiel de restauration/création de haies et mares (décembre 2022) / réalisation de première carte d'intervention ciblant les zones prioritaires d'intervention (zones « blanches » d'interconnexions à restaurer via la mise en place de 42 mares et 42 km de haies) (février 2023) ;

- hiver 2022 – décembre 2025 : réalisation des travaux, prestations, suivis et sensibilisation.

Si les objectifs ne sont pas atteints au 31 décembre 2025, il sera possible d'étendre la convention d'une durée permettant de réaliser ces objectifs.

4) Eléments cadre de l'opération :

a) la trame turquoise est un concept technique permettant de définir les zones prioritaires d'intervention (corridors écologiques à créer ou à restaurer entre des réservoirs de biodiversité) avec la spécification d'espèces cibles. Les outils créés pour son étude et sa conservation permettront le développement de la cartographie de base de la stratégie biodiversité du territoire et sera intégrée dans la stratégie foncière et les documents d'urbanisme. A terme cette trame turquoise permettra le développement des atlas de la biodiversité (communes / agglomération).

b) le conventionnement entre les acteurs du Comité de suivi est basé sur une convention cadre multi partenariale relayée par des conventions individuelles pour les acteurs du terrain (associations, structures en relation avec le monde agricole, Syndicats de rivière) qui assureront l'animation et l'accompagnement du dispositif.

c) la réalisation des travaux est faite par l'ONF ou des prestataires extérieurs. Elle peut se faire sous la forme de chantiers participatifs (écoles, associations, partenariats dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire).

d) les maîtres d'ouvrage/porteurs de projet prennent en charge en nature les travaux de préparation du sol (pour le volet haie) et participent aux dépenses (pour les volets haies et mares), sous la forme d'une participation financière (financement restant à charge de 10% avec mise en place d'un plafond forfaitaire de 1.000 €). Pour le volet haie, une contribution financière pour le maître d'ouvrage/porteur de projet (forfait plantation avec un plafond maximum de 3 € / ml planté) est mise en place s'il fait lui-même les plantations. La préparation de sol impacte directement la réussite de la plantation ; dans le cadre du réchauffement climatique, cette préparation est d'autant plus primordiale pour la reprise des plants. L'équivalent de cette contribution financière pourra être testé pour les mares, après validation du cadrage en Comité de suivi.

e) la fourniture des plants est prise en charge dans le cadre des conventions de partenariat par les partenaires techniques animateurs de l'opération (amorce de développement de la filière locale par l'implantation de la marque-label Végétal Local).

Grand Bourg Agglomération est le pilote de cette opération sur le territoire et l'interlocuteur des partenaires et porteurs de projets.

II. Rôles et missions des parties

Les signataires de cette convention souhaitent travailler en partenariat pour arriver aux objectifs présentés et développer la préservation de la biodiversité. Ils ont décidé d'une répartition des rôles afin de garantir une stabilité dans le temps des objectifs communs. Cette répartition se définit d'une part, par des jours d'animation attribués en fonction des rôles et missions de chacun et d'autre part, par une souplesse de travail en commun dans cette organisation (partage de ces jours, ré définition annuelle des objectifs).

Tous les partenaires ne sont pas désignés dans cette répartition de jours, pour chaque rôle ; mais tous les partenaires dans le cadre de leurs missions respectives s'engagent à développer l'écosystème nécessaire à la réussite de l'opération.

a) Le rôle des partenaires institutionnels :

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est le garant de la bonne application du règlement de l'appel à projet « Eau et biodiversité / opération Marathon de la biodiversité » et apporte son expertise

sur les actions mises en place, sous le volet préservation et développement de la biodiversité. Par ailleurs, 70 % du programme validé par le Comité de suivi est financé par cette structure.

La Direction départementale des territoires de l'Ain apporte son expertise et son analyse réglementaire sur les projets.

La Chambre d'agriculture de l'Ain dans le cadre de ses missions d'accompagnement des professionnels du monde agricole, est le relai d'information privilégié pour communiquer, sensibiliser et informer sur le Marathon de la biodiversité et sur sa mise en application concrète (projets connus, mise en relation avec les animateurs, échanges avec les animateurs sur les spécificités lors des montages des projets, ...).

Le Département de l'Ain dans le cadre de son fonds d'aide à la replantation de haies pourra intervenir financièrement pour un projet porté dans le cadre du Marathon de la biodiversité (complément de 10 % d'aide). Il pourra aussi intervenir en complément d'un projet pour financer des éléments ne rentrant pas dans le cahier des charges du Marathon de la biodiversité mais qui serait éligible dans le cadre de ses dispositifs existants : linéaire de haies hors zones prioritaires de la Trame turquoise par exemple. Le Comité de suivi proposera au Département les dossiers concernés.

L'Office National des Forêts (ONF) est le partenaire privilégié pour la réalisation des travaux de plantations qui ne sont pas réalisés en propre par les porteurs de projets et/ ou sous forme de chantiers participatifs. Une convention de partenariat spécifique sera contractée, le cas échéant, annuellement pour définir les travaux et modalités financières.

b) Répartition des rôles d'Organisateur-animateur et d'Animateurs-accompagnant

1) Rôle d'Organisateur-animateur assuré par Grand Bourg Agglomération

Grand Bourg Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage du Marathon de la biodiversité. À ce titre, la collectivité dispose d'un rôle d'Organisateur-animateur des actions, visant à coordonner la prospection et les actions conduites par les partenaires. Elle coordonne également les travaux de création ou de restauration de haies et de mares ainsi que les actions de communication et assure la gestion comptable du projet. Elle contractualise financièrement avec l'Agence de l'eau et dans ce cadre est destinataire des subventions pour le projet. Dans le cadre des partenariats mis en place, elle finance les missions d'accompagnement, les suivis des travaux, les actions de suivis, les achats des plants et protections réalisés par les partenaires. Les financements des travaux sont également assurés par Grand Bourg Agglomération.

Elle est organisatrice et animatrice des COTEC et COPIL et assure le suivi de l'avancement du projet ainsi que son évaluation.

2) Rôles des Animateurs-accompagnant :

L'Animateur-accompagnant est chargé de :

- Animer l'information collective des porteurs de projets potentiels,
- Evaluer les besoins d'accompagnement des porteurs de projet,
- Identifier et accompagner les porteurs de projets,
- Fournir une expertise pour la définition des projets de création ou de restauration de mares ou de haies,
- Assurer le suivi des travaux et la réception de chantiers,
- Animer et organiser les chantiers participatifs,

- Participer aux instances de suivi et de coordination du projet (COTEC, COPIL, réunions de travail...),
- Alimenter le suivi de l'avancement du projet,
- Suivre la reprise des plantations et contrôler l'étanchéité des mares, avec une expertise écologique sur les haies et mares réalisées,
- Créer et transmettre les données SIG permettant de cartographier les zones identifiées comme prioritaires et les travaux réalisés dans le cadre du projet.

c) Répartition des missions Trame turquoise / Gestion des plants

1) Mission Trame turquoise

Les secteurs prioritaires d'intervention pour la réalisation des travaux de création ou de restauration de haies et de mares, sont issus des Trames turquoise ou des données équivalentes, définies sur les territoires des Syndicats de rivière. Un travail sera mené par Grand Bourg Agglomération et ces Syndicats pour rendre utilisables et échangeables les données de ces entités. Dans le cas où les Syndicats de rivière n'auraient pas défini leur Trame turquoise, un travail spécifique sera réalisé par ceux-ci, en concertation avec Grand Bourg Agglomération, afin de prendre en compte les données biodiversité en leur possession et de définir les zones prioritaires d'intervention. Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) apportera son expertise et recherchera à harmoniser et centraliser les données des différents territoires pour donner une vision et une cohérence globale à l'échelle du territoire de Grand Bourg Agglomération. In fine, le Comité de suivi validera la définition de la Trame turquoise qui sera utilisée comme outil de base pour définir les zones prioritaires d'intervention dans lesquelles les création ou restauration des mares et haies seront ciblées. L'objectif est d'avoir une cartographie de la Trame turquoise, sur l'ensemble du territoire de Grand Bourg Agglomération, intégrée dans un Système d'information géographique (SIG).

2) Répartition des temps de travail pour la Mission Trame Turquoise

La répartition des tâches et le temps prévisionnel affecté à chacune d'elles par les Syndicats de rivière et le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) pour la définition de la Trame turquoise, est définie par le tableau ci-dessous.

Missions avril 2022 – février 2023	Nb jours SR3A	Nb de jours SBVR	Nb de jours SMVV	Nb de jours CEN*	Total nb de jours
Préparation données cartographiques / pré-cartographie intégrable sous SIG	1	1	1	2	5
Analyse du territoire	-	-	-	3	3
Terrain pour identification des mailles à enjeux	3	3	3	3	12
Identification des zones prioritaires d'actions	2	2	2	3	9
Gestion administrative / Coordination / participation réunions coordination	7	7	7	4	25
TOTAL Définition Trame turquoise	13	13	13	15	54

* les données de l'EPAGE seront gérées pas le CEN

3) Mission gestion des plants

Mission haies est le gestionnaire de la fourniture des plants (et des fournitures) pour l'ensemble des opérations. A ce titre il lui appartient de définir avec les autres partenaires techniques les éléments quantitatifs et qualitatifs à mettre à disposition dans le cadre des travaux prévus. L'organisation des approvisionnements, choix d'essences, disponibilités, achats, fournitures, gestion amont des plants, sont gérés dans le cadre de cette mission.

Les éléments techniques à respecter sont définis dans le cahier des charges annexé.

Une convention annuelle définissant le nombre de plants et de fournitures à commander par Mission Haies, ainsi que les modalités financières, sera signée.

4) Répartition des temps de travail pour la mission gestion des plants

La répartition des tâches et le temps prévisionnel affecté à chacune d'elles par Mission haies pour la gestion des plants est définie par le tableau ci-dessous :

Missions 2022-2025	Nb jours Missions Haies
Démarchage fournisseurs (pépiniéristes / structures Végétal local)	3
Organisation commandes / contrat d'approvisionnement	5
Suivi commandes / contrats	3
Réception des plants / Organisation logistique / distribution des plants	15
TOTAL gestion des plants	26

d) Répartition des missions en phase animation

1) Mission de l'Organisateur-animateur

Grand Bourg Agglomération met à disposition des partenaires techniques les éléments d'information, de communication et de sensibilisation nécessaires à la bonne information des maîtres d'ouvrage qui pourraient réaliser les travaux prévus dans l'opération Marathon de la biodiversité. Ces éléments seront créés avec les partenaires de l'opération. Si le Comité de suivi décide de mettre en place un appel à projets ou un appel à manifestation d'intérêt pour cette opération, la mise en place de ces éléments seront réalisés par Grand Bourg Agglomération.

Les éléments de suivi et d'engagement des maîtres d'ouvrage (conventions, obligations réelles environnementales (ORE) par exemple) seront mis en place et suivis par Grand Bourg Agglomération.

2) Mission des animateurs-accompagnant

Mission haies assurera le rôle d'animateur-accompagnant pour la thématique « Haies » pour les maîtres d'ouvrage agricoles et France Nature Environnement de l'Ain principalement pour les maîtres d'ouvrage

publics et/ou privé autres. Ils travailleront en collaboration avec les Syndicat de rivière, la Chambre d'agriculture 01, l'ONF, le Conservatoire d'espaces naturels. D'autres partenaires, hors Comité de suivi peuvent être proposés comme intervenants ponctuels selon les dossiers.

France Nature Environnement de l'Ain assurera le rôle d'Animateur-accompagnant pour la thématique « Mares » avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage. Elle travaillera en collaboration avec les Syndicats de rivière, la Chambre d'agriculture 01, l'ONF, Missions Haies, le Conservatoire d'espaces naturels. D'autres partenaires (telle que par exemple la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)), hors Comité de suivi peuvent être proposés comme intervenants ponctuels selon les dossiers.

Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) assurera le rôle d'Animateur-accompagnant pour les thématiques « Haies » pour les pour les maîtres d'ouvrage publics, sur les communes concernées par un programme historique du CEN : Polliat, Viriat, Saint-Etienne-du-bois, Bresse Vallons, Marboz, Vesours, Pirajoux et Coligny. Il travaillera en collaboration avec les Syndicats de rivière, la Chambre d'agriculture 01, l'ONF, Missions Haies, et France Nature Environnement de l'Ain. Le CEN apportera un appui à Grand Bourg Agglomération sur les aspects fonciers du programme (engagement des maîtres d'ouvrage (conventions, obligations réelles environnementales (ORE), ...)).

3) Répartition des temps de travail pour les missions en phase animations des Animateurs-accompagnant

La répartition des tâches et le temps prévisionnel affecté à chacune d'elles est définie par le tableau ci-dessous :

Missions 2022-2025	Nb jours Missions Haies	Nb de jours FNE AIN	Nb de jours CEN	Total nb de jours
Animer l'information collective des porteurs de projets potentiels : sensibilisation, informations (faire savoir)	9	6	5	20
Accompagnements des porteurs de projet : visite diagnostic, relances, travail préparatoire, formations (savoir-faire)	140	30	20	190
Participer aux instances de suivi et de coordination du projet (COTEC, COPIL, réunions de travail...)	9	9	9	27
TOTAL missions animations	158	45	34	237

e) Répartition des missions en phase travaux

1) Contenu de la phase opérationnelle travaux des volets haies et mares

Les phases opérationnelles travaux du volet haie et du volet mare contiendront chacune les éléments suivants :

- Préparation et analyse des candidatures et accompagnement du Comité de suivi pour le choix des porteurs de projets,

- Rédaction de la fiche projet adaptée pour chaque site,
- Accompagnement technique des porteurs de projets,
- Lien avec les entreprises chargées des travaux et avec les fournisseurs de plants,
- Suivi des travaux et suivi de reprise des plantations, et contrôle d'étanchéité pour les mares,
- Organisation des chantiers participatifs de plantations, de création et de restauration des mares.

2) Répartition des temps de travail pour la phase travaux du volet haies

La répartition des tâches et le temps de travail prévisionnel affecté à la phase opérationnelle travaux du volet haies est définie par le tableau ci-dessous :

Missions 2022-2025	Nbre de jours Mission Haies	Nbre de jours FNE AIN	Nbre de jours CEN	Total nb de jours
Accompagnement à la réalisation des cahiers des charges, CCTP, conventions, ...	2.5	2.5	18.5	113.5
Animation et organisation des chantiers participatifs	6	-		
accompagnement à la plantation (plusieurs scénarios possible : plantation entreprise, chantier participatif, plantation agri)	65	19		
Suivi de reprise plantations à n+1 et n+2	-	2.5	10	18.5
Création et transmission des données SIG permettant de cartographier les travaux réalisés dans le cadre du projet	3	3		
TOTAL missions travaux haies	76.5	27	28.5	132

3) Répartition des temps de travail pour la phase travaux du volet mares

La répartition des tâches et le temps de travail prévisionnel affecté à la phase opérationnelle travaux du volet mares sont définis par le tableau ci-dessous :

Missions 2022-2025	Nb jours FNE AIN
Animation amont et 1ère visite de diagnostic (pour 1 ou plusieurs projets haies et/ou mares)	20
Visite de sites et validations des travaux et calendriers de réalisation par les porteurs de projet / réalisation du cahier des charges adapté à chaque site	5

Elaboration des projets mares, rédaction des fiches projets, aller-retour avec les porteurs de projets pour validation, etc.	55
Définition des travaux et calendriers avec prestataires des chantiers planifiés	3
Visites avec prestataires d'aménagement des chantiers de mares	6.5
Animation et organisation des chantiers participatifs	20
Suivi des travaux et la réception de chantiers	6.5
Contrôle des travaux (étanchéité, reprise végétation, etc.) à n+1 et n+2	5
Création et transmission des données SIG permettant de cartographier les travaux réalisés dans le cadre du projet	3
1 animations "haies & mares" par an à destination du grand public dans des secteurs différents du territoire (faire connaître)	3
Formations des porteurs de projets	4
TOTAL missions travaux mares	131

4) Synthèse de la répartition des temps de travail

Synthèse du nombre de jours d'accompagnement	TOTAL Définition Trame turquoise	TOTAL gestion des plants	TOTAL missions animation + acc. travaux haies	TOTAL missions animation + acc. travaux mares	Pilotage administratif, technique et financiers de l'opération	TOTAL
Syndicats de rivière	39					39
Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)	15		62.5			77.5
Missions Haies		26	235			261
France Nature Environnement de l'AIN			72	131		203
Grand Bourg Agglomération					15.5	15.5
Total	54	26	369.5	131	15.5	596

III. Modalités de financement

a) Détail des dépenses prévisionnelles de l'opération

Les dépenses prévisionnelles de l'opération sont détaillées par les tableaux ci-dessous :

1) Dépenses de la mission Trame turquoise

Missions avril – septembre 2022	Nb jours SR3A	Nb de jours SBVR	Nb de jours SMVV	Nb de jours CEN	Total nb de jours	Coût journée moyen	Animation	Travaux
Préparation données cartographiques / pré-cartographie intégrable sous SIG	1	1	1	2	5	399 €	1 994 €	
Analyse du territoire	-	-	-	3	3	550 €	1 650 €	
Terrain pour identification des mailles à enjeux	3	3	3	3	12	361 €	4 332 €	
Identification des zones prioritaires d'actions	2	2	2	3	9	382 €	3 438 €	
Gestion administrative / Coordination / participation réunions coordination	7	7	7	4	25	362 €	9 058 €	
TOTAL Définition Trame turquoise (jours)	13	13	13	15	54			
TOTAL Définition Trame turquoise (coûts)	3666 €	4940 €	3016 €	8850 €		379 €	20 472 €	

2) Dépenses de la mission gestion des plants

Missions 2022-2025	Nb jours Missions Haies	Coût journée moyen	Animation	Travaux
Démarchage fournisseurs (pépinières)	3	400 €	1 200 €	

/ structures Végétal local)				
Organisation commandes / contrat d'approvisionnement	5		2 000 €	
Suivi commandes / contrats	3		1 200 €	
Réception des plants / Organisation logistique / distribution des plants	15		6 000 €	
TOTAL gestion des plants (jours)	26			
TOTAL gestion des plants (coûts)			10 400 €	

Dépenses de la mission d'animation et d'accompagnement des travaux haies

Missions 2022-2025	Nbre de jours Mission Haies	Nbre de jours FNE AIN	Nbre de jours CEN	Total nb de jours	Coût journée moyen	Animation	Travaux
Animer l'information collective des porteurs de projets potentiels : sensibilisation, informations (faire savoir)	9	6	5	20	497 €	9 950 €	
Accompagnements des porteurs de projet : visite diagnostic, relances, travail préparatoire, formations (savoir-faire)	140	30	20	190	447 €	85 000 €	
Participer aux instances de suivi et de coordination du projet (COTEC, COPIL, réunions de travail...)	9	9	9	27	539 €	14 550 €	
TOTAL missions animation haies (jours)	158	45	34	237			
TOTAL missions animations haies (coûts)	63 200 €	27 000 €	19 300 €		462 €	109 500 €	

Missions 2022-2025	Nbre de jours Mission Haies	Nbre de jours FNE AIN	Nbre de jours CEN	Total nb de jours	Coût journée moyen	Animation	Travaux
Accompagnement à la réalisation des cahiers des charges,	3	2.5					

CCTP, conventions, budget,...							
Animation et organisation des chantiers participatifs	6	-	18.5	114	427 €	48 625 €	
accompagnement à la plantation (plusieurs scénarios possible : plantation entreprise, chantier participatif, plantation agri)	65	19					
Suivi de reprise plantations à n+1 et n+2	-	2.5	10	18.5	411 €	7 600 €	
Création et transmission des données SIG permettant de cartographier les travaux réalisés dans le cadre du projet	3	3					
TOTAL missions travaux haies (jours)	77	27	28.5	132.5			
TOTAL missions animation haies (coûts)	30 800 €	16 200 €	9 225 €		426 €	56 225 €	

3) Dépenses de la mission d'accompagnement des travaux mares

Missions 2022-2025	Nb de jours FNE AIN	Total nb jours	Coût journée moyen	Animation	Travaux
Animation amont et 1ère visite de diagnostic (pour 1 ou plusieurs projets haies et/ou mares)	20	20	600 €	12 000 €	
Visite de sites et validations des travaux et calendriers de réalisation par les porteurs de projet / réalisation du cahier des charges adapté à chaque site	5	5		3 000 €	
Elaboration des projets mares, rédaction des fiches projets, aller-retour avec les porteurs de projets pour validation, etc.	55	55		33 000 €	
Définition des travaux et calendriers avec prestataires des chantiers planifiés	3	3		1 800 €	

Visites avec prestataires d'aménagement des chantiers de mares	6.5	6.5		3 900 €	
Animation et organisation des chantiers participatifs	20	20		12 000 €	
Suivi des travaux et la réception de chantiers	6.5	6.5		3 900 €	
Contrôle des travaux (étanchéité, reprise végétation, etc.) à n+1 et n+2	5	5		3 000 €	
Création et transmission des données SIG permettant de cartographier les travaux réalisés dans le cadre du projet	3	3		1 800 €	
1 animations "haies & mares" par an à destination du grand public dans des secteurs différents du territoire (faire connaître)	3	3		1 800 €	
Formations des porteurs de projets	4	4		2 400 €	
TOTAL missions travaux mares (jours)	131	131			
TOTAL missions travaux mares (coûts)	78 600 €	-	600 €	78 600 €	

4) Dépenses liées au pilotage par Grand Bourg Agglomération

Missions 2022-2025	Total nb de jours	Coût journée moyen	Total
Pilotage administratif, technique et financiers de l'opération	15.5	275	4 262

5) Dépenses de communication / sensibilisation / formation

Missions 2022-2025	2022	2023	2024/2025	Total
Plan de communication de l'opération	1 000 €	500 €	500 €	2 000 €
Action de sensibilisation / information biodiversité	500 €	500 €	500 €	1 500 €
Total dépenses communication / sensibilisation / formation	1 500 €	1 000 €	1 000 €	3 500 €

6) Synthèse des dépenses

Synthèse des dépenses 2022-2025	Animation	Travaux
TOTAL Définition Trame turquoise	20 472 €	
TOTAL gestion des plants	10 400 €	
TOTAL missions acc. travaux haies	165 725 €	
TOTAL missions acc. travaux mares	78 600 €	
Pilotage administratif, technique et financiers de l'opération	4 262 €	
Total dépenses communication / sensibilisation / formation	3 500 €	
Travaux haies (engagement 36 km / objectif 42 km)		400 000 €
Travaux mares (engagement 36 mares / objectif 42 mares)		77 041 €
Total général (€ T.T.C.)	282 959 €	477 041 €

b) Répartition des dépenses de l'opération par partenaire technique

La répartition prévisionnelle du budget de l'opération est détaillée dans le tableau ci-dessous :

Dépenses	(en € TTC)						
	SR3A	SBVR	SMVV	Missions haies	FNE AIN	CEN	GBA
Dépenses mission Trame turquoise	20 472 €	3 666 €	4 940 €	3 016 €	-	-	8 850 €
Dépenses mission gestion des plants	10 400 €	-	-	-	10 400 €	-	-
Dépenses animation + accompagnement travaux haies	165 725 €	-	-	-	94 000 €	43 200 €	28 525 €
Dépenses animation + accompagnement travaux mares	78 600 €	-	-	-	-	78 600 €	-
Dépenses de travaux haies & mares	477 041 €	-	-	-	-	-	477 041 €

Dépenses de pilotage par GBA	4 262 €	-	-	-	-	-	-	4 262 €
Dépenses de communication / sensibilisation / formation	3 500 €	-	-	-	-	-	-	3 500 €
Total	760 000 €	3 666 €	4 940 €	3 016 €	104 400 €	121 800 €	37 375	484 803 €
Participation 70 % Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	532 000 €							
Participation 30 % Grand Bourg Agglomération	228 000 €							

Le budget couvre quatre exercices budgétaires : 2022 (définition de la Trame turquoise / réalisation premiers travaux), 2023, 2024 et 2025 (réalisation des travaux et suivis). Les besoins et dépenses prévisionnelles seront définis pour chaque année.

c) Financement des missions et travaux

1) Répartition de la subvention de l'Agence de l'eau

Grand Bourg Agglomération est destinataire de la subvention accordée par l'Agence de l'eau (70%). Dans le cadre des dépenses des partenaires présentées ci-dessus, elle finance intégralement les missions d'accompagnement, les suivis des travaux, les actions de suivis, les achats des plants et protections réalisés par les partenaires.

Grand Bourg Agglomération finance également directement les dépenses liées aux travaux : rémunération de prestataires, rémunération direct des maîtres d'ouvrage (plafond 3 €/ ml planté), dépenses des chantiers participatifs ou équivalents. Elle perçoit, le cas échéant, la participation de 10% des porteurs de projet aux fournitures, plants et travaux.

2) Clé de répartition des versements aux partenaires

Les versements aux partenaires sont conditionnés à l'avancement du projet, à l'atteinte des objectifs et à la justification des dépenses et des temps de travail effectivement réalisés par chacun des partenaires. Ils sont également conditionnés par la justification des dépenses et des temps de travail effectivement réalisés pour chacune des missions présentées ci-dessus et ce de façon bien distincte.

Les engagements pour chaque partenaire sont les suivants :

- **Syndicats de rivière et Conservatoire Espaces Naturels : mise en place d'une cartographie d'un outil Trame turquoise permettant de définir des zones d'intervention prioritaires d'intervention pour restaurer des corridors écologiques pour des espèces cibles ; sur l'ensemble du territoire de Grand Bourg Agglomération, intégrable dans un Système d'information géographique (SIG) ;**
- **Mission Haies : animation pour mise en place de plantation /réhabilitation de 31 km de haies ;**
- **France Nature Environnement de l'Ain : animation pour mise en place de plantation /réhabilitation de 6 km de haies + création / réhabilitation de 42 mares ;**
- **Conservatoire d'espaces naturels : animation pour mise en place de plantation /réhabilitation de 5 km de haies.**

Ces objectifs pourront être revus chaque année.

Grand Bourg Agglomération versera les participations sur présentation d'un décompte des jours effectivement réalisé (détaillé par lignes d'actions telles qu'elles figurent dans le budget prévisionnel).

Le versement des participations aux partenaires se fera selon la répartition suivante :

- Versement de 10 % des participations prévisionnelles totales au moment de la signature de la convention cadre ;
- Versement d'un acompte de 30% des participations prévisionnelles pour les années 2023 / 2024 / 2025 avec la répartition annuelle suivante :
 - 1/3 au 01^{er} mars ; 1/3 au 1^{er} juin ; 1/3 maximum au 15 décembre : solde de l'année sur justificatifs.

Les besoins et dépenses prévisionnelles pour chaque année pourront être redéfinies dans le dernier trimestre de l'année n-1 et arrêtés par avenant à cette convention.

IV. Obligations des partenaires techniques

Au titre de la Convention, les partenaires techniques s'engagent à :

- porter les actions présentées dans cette convention au nom de Grand Bourg Agglomération et mentionner son soutien dans les actions liées au projet,
- mentionner le soutien apporté par l'Agence de l'eau dans les actions de communication liées au projet,
- affecter la part des participations financières prévues à la réalisation exclusive de sa part du projet,
- transmettre à Grand Bourg Agglomération les pièces justificatives demandées par les financeurs,
- informer le plus rapidement possible Grand Bourg Agglomération de toute difficulté de mise en œuvre de sa part du projet,
- mentionner le soutien apporté par le Département de l'Ain dans toutes les actions de communication liées au projet global, dans le cas d'un cofinancement du projet.

V. Durée de la convention cadre

Le partenariat est créé lorsque la présente convention est signée par les membres.

La présente convention entre en vigueur à la date de notification de la subvention « Appel à projets Marathon de la Biodiversité » de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

La convention prend fin à la date de paiement par Grand Bourg Agglomération aux membres, du solde final qui leur revient, pour la réalisation de l'Appel à projets « Marathon de la Biodiversité ».

VI. Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres

droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse. Cette mise en demeure sera précédée d'une tentative de conciliation.

VII. Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants feront partie de la convention. Les clauses de la présente convention non modifiées par avenant demeurent applicables.

Des avenants annuels cadreront le plan d'action annuel et les dépenses afférentes.

VIII. Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Lyon.

Fait à _____, le _____, en 12 exemplaires originaux.

Pour Grand Bourg Agglomération
Monsieur Jean-François DEBAT
Président

**Pour L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée
Corse**
Civilité xxx
Président(e)

Pour le Département de l'Ain
Monsieur Jean DEGUERRY
Président

Pour l'Office National des Forêts (ONF)
Monsieur Anthony AUFRET,
Directeur de l'agence
Inter départementale Ain Loire Rhône

Pour La Chambre d'agriculture de l'Ain,
Civilité xxx
Président(e)

**Pour le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de
ses Affluents (SR3A)**
Monsieur Alain SICARD
Président

**Pour le Syndicat du Bassin Versant de la
Reyssouze (SBVR)**
Monsieur xxx
Président

**Pour Le Syndicat mixte Veyre
Vivante (SMVV)**
Civilité xxx
Président(e)

**Pour L'Etablissement Public d'Aménagement et
de Gestion des Eaux (EPAGE) Seille et affluents**
Civilité xxx
Président(e)

**Pour le Conservatoire d'espaces naturels
Rhône-Alpes (CEN)**
Monsieur Jean-Yves CHETAILLE
Président

**Pour l'association
France Nature Environnement de l'Ain
(FNE AIN)**
Madame Claude BELGHITI
Co Présidente

**Pour l'Union des Forêts et des Haies
Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de sa
Mission Haies,**
Civilité xxx
Président(e)



Contact :

Céline THICOÏPÉ - Directrice : celine.thicoipe@ain-aval.fr

04 74 37 42 80 – contact@ain-aval.fr